



# RESEAU CIRP Corse

## Réseau des Consultants Intervenant en Risques Professionnels

### 1- PRESENTATION DU RESEAU DE CONSULTANTS-INTERVENANTS

Les acteurs institutionnels de la prévention des risques professionnels, conscients des difficultés rencontrées et soucieux de préserver la sécurité et la santé des salariés mettent en place un réseau de consultants-intervenants en risques professionnels (CIRP) respectant le référentiel régional sur les risques professionnels.

Ainsi la DIRECCTE de Corse, la CARSAT-SE, l'ARACT Corse, l'OPPBTP, les SIST2A et SST2B réalisent un recensement des ressources du territoire (consultants-Intervenants de la Corse) susceptibles d'accompagner les entreprises sur le champ des risques professionnels.

L'enjeu de la démarche est de permettre le transfert des compétences dans les entreprises sur l'évaluation des risques professionnels et la mise en place d'une politique de prévention.

Les 6 institutions ont constitué un comité de pilotage pour construire et animer ce dispositif. Cette démarche répond à un double objectif :

- proposer un **appui aux entreprises** sur le champ de la prévention des risques professionnels ;
- créer un **espace d'échanges et de travail** dynamique entre les consultants-intervenants et les institutionnels.

Le réseau reposera sur l'engagement des consultants-intervenants, qui sont seuls responsables de la qualité de leurs interventions. Le choix du consultant-intervenant appartient à l'entreprise, qui doit évaluer ses besoins, et peut contacter le comité de pilotage si nécessaire.

Tout consultant appartenant au réseau est tenu de respecter les principes d'intervention en entreprise définis par le comité de pilotage.

L'ensemble des documents et des travaux produits par le réseau CIRP corse est **disponible sur les sites :**

- [www.corse.aract.fr](http://www.corse.aract.fr)
- [www.carsat-sudest.fr](http://www.carsat-sudest.fr)
- [www.corse.direccte.gouv.fr](http://www.corse.direccte.gouv.fr)
- [www.presanse.org](http://www.presanse.org)
- [www.medecinetravail2b.com](http://www.medecinetravail2b.com)
- [www.oppbtp.com](http://www.oppbtp.com)

## 2- DOSSIER DE CANDIDATURE DES CONSULTANTS

Toute personne physique **domiciliée en Corse**, ayant un statut de **consultant, IPRP** et souhaitant rejoindre le réseau CIRP Corse (Réseau des Consultants Intervenant sur les Risques Professionnels) devra constituer un dossier contenant :

- La présentation du cabinet de consultants
- Le CV du consultant-intervenant postulant au réseau CIRP (2 pages maximum) et ses références : attention le réseau CIRP se compose exclusivement de personnes physiques
- La description (sur 3 pages maximum) d'une intervention menée en entreprise par le consultant sur le champ des Risques professionnels, et reprenant :
  - la description de la demande
  - les hypothèses
  - la démarche employée
  - les préconisations
- Renseigner la colonne outils du référentiel

***Attention** : le cas d'intervention proposé, clôturé et récent, ne devra pas avoir été mené en partenariat avec l'une des 5 institutions.*

Les dossiers de candidature sont à envoyer au comité de pilotage **par courriel** à :

[copilcirpcorse@carsat-sudest.fr](mailto:copilcirpcorse@carsat-sudest.fr)

### **Instruction des dossiers**

Un comité de pilotage régional composé par les représentants des 6 institutions examinera l'ensemble des dossiers reçus. S'agissant des modalités d'examen des dossiers, 2 phases sont à distinguer :

- Phase de présélection : Seuls les dossiers complets et répondant aux critères en lien avec le référentiel régional sur les risques professionnels seront retenus.
- Phase de sélection : Seuls les consultants « présélectionnés » sur dossier sont auditionnés en entretien de comité de pilotage, qui valide à l'issue de leur entretien, l'entrée ou non dans le réseau.

A l'issue de ce processus, les consultants seront informés par courriel des suites données à leur dossier de candidature.

### **Conditions de maintien dans le réseau**

Il est demandé aux consultants de respecter les principes du référentiel d'engagement ainsi qu'une participation active aux rencontres du réseau.